

Durée
3 heures et 30 minutes

Mode d'organisation :
À distance

SATISFACTION 80%

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

PUBLIC
Conseillères sociales, chargés de gestion
locative

NIVEAU D'EXPERTISE
Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques, relationnels et juridiques. Un support pédagogique sera remis à chaque participant. Les participants pourront se munir de tous documents qui leur seraient nécessaires notamment dans le cadre des cas pratiques qu'ils voudraient voir résoudre.

SATISFACTION ET EVALUATION
▪ L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
▪ Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
▪ Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

MODALITÉS TARIFAIRES
Tarif : 400€ HT (TVA 20%)
sont inclus : les supports pédagogiques

Inscriptions multiples : remise de 10% sur le 2ème inscrit et suivants (du même organisme).

ACCESSIBILITÉS
Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à

Objectifs pédagogiques

Mieux maîtriser les différentes mesures de protection des majeurs incapables afin de résoudre les problèmes rencontrés notamment en matière de traitement des troubles de voisinage connus par les personnes atteintes de troubles mentaux.

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*

E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

1. Problématique et contexte

- Le problème de logement des personnes vivant avec des troubles psychiques
- L'aide et l'accompagnement des personnes en logements ordinaires
- Les situations auxquelles les bailleurs sont confrontés

2. Le maintien de la relation bailleur-locataire

- L'analyse de la situation
- Le rappel aux clauses du bail
- La mobilisation des partenaires

3. Les différents régimes de protection prévus par la loi du 23 Mars 2019

- La sauvegarde de justice.
- La Curatelle
- La Tutelle

4. La mesure sociale de protection des majeurs

- La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée (MASP)
- La mesure d'accompagnement judiciaire
- Le Mandat de Protection future

5. Le traitement des troubles de voisinage commis par les locataires atteints de troubles mentaux

- Les signalements
- Les modes d'hospitalisation sous contrainte
- La résiliation du bail des locataires

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

02/10/2026 au 02/10/2026

